COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

Etaient présents: M. PICARD Pascal, Mme CHAUVEAU Vanessa, M. VILLANUEVA Yves, Mme FROMET Marie-Astrid, M. CHAMBINAUD Daniel, Mme TREFOUS Karine, M. MORISSEAU Nicolas, Mme WAGNER Stéphanie, Mme JARRIER Isabelle, M. POULAS Arnaud, Mme BELLIARD Véronique, M COUTAN Jean-Luc, Mme BLIN Florence, M. BADDI Zouhair, M. FERRE Jérôme, Mme MAUPOU Chantal, M. GUITTIER Philippe, Mme DANNEAU Marcelle

Lesquelles forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de Séance : M. BADDI Zouhair

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 MAI 2020

A L'unanimité le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020

II - Le Maire présente les décisions prises :

VIREMENTS DE CREDITS N° 1 BUDGET PRINCIPAL

Par Yves POTHET, Maire de la Commune de Mur de Sologne, dans le cadre de l'application de l'article 4 de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financières et fiscale des collectivités territoriales, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, et en particulier de son article 4

Chapitre	Article	Libellé	Montant voté en 2019	VC 1	Nouveau monta
011	60612	Charges à caractère généra	428 566	-25 000	403 566
		Energie électricité			
014	701249	Atténuation de produits	0	+25000	25 000

Ce virement transmis au contrôle de légalité devra être intégré au budget de l'exercice en cours qui devra être voté avant le 31 juillet 2020

- DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL LUI A CONSENTIES LORS DE LA SEANCE DU 28 MAI 2020 (INFORMATION DU MAIRE

<u>III – MISE EN PLACE ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Monsieur le Maire rapporteur donne lecture du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal. Le conseil municipal

VU les articles L. 2121-8 à L.2121-28 et L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant que les communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois à compter de l'installation de l'organe délibérant ; Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Mur de Sologne CONSIDÉRANT que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne et notamment :

- les conditions de consultations des projets de contrats ou de marchés par les membres de
 - l'assemblée délibérante ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale, diffusées par la commune.

DÉLIBÈRE et APPROUVE à l'unanimité le règlement intérieur dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération.

IV - CREATION ET COMPOSITON DES COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'Article L2121-22 du CGCT : le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les Commissions suivantes et approuve la composition de 9 membres :

1 - COMMISSION CONTROLE DE LA GESTION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES :

- Mme CHAUVEAU Vanessa
- M. VILLANUEVA Yves
- Mme TREFOUS Karine
- M. ROLLAND Nicolas
- Mme JARRIER Isabelle
- M. POULAS Arnaud
- M. BADDI Zouhair
- M. FERRE Jérôme
- Mme DANNEAU Marcelle

2 - COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBANISME :

- M. VILLANUEVA Yves
- Mme FROMET Marie-Astrid
- M. MORISSEAU Nicolas
- M. ROLLAND Nicolas
- M. POULAS Arnaud
- M. COUTAN Jean Luc
- M. BADDI Zouhair
- M. GUITTIER Philippe
- Mme DANNEAU Marcelle

3 - COMMISSON EDUCATION, JEUNESSE, DEMOCRATIE LOCALE, SOLIDARITE, VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION

- Mme CHAUVEAU Vanessa
- M. CHAMBINAUD Daniel
- Mme TREFOUS Karine
- M. MORISSEAU Nicolas
- Mme WAGNER Stéphanie
- Mme BELLIARD Véronique
- Mme BLIN Florence
- M. FERRE Jérôme
- Mme MAUPOU Chantal

4 - COMMISSION EQUIPEMENT, LOGISTIQUE ET EQUIPES MUNICIPALES

- Mme FROMET Marie-Astrid
- M. CHAMBINAUD Daniel
- Mme WAGNER Stéphanie
- Mme JARRIER Isabelle
- Mme BELLIARD Véronique
- M. COUTAN Jean Luc
- Mme BLIN Florence
- Mme MAUPOU Chantal
- M. GUITTIER Philippe

V - DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe le nombre de membres élus à huit et désigne les membres suivants pour faire partie du CCAS, le membre étant président de droit :

- Mme CHAUVEAU Vanessa
- M. MORISSEAU Nicolas
- Mme WAGNER Stéphanie
- Mme JARRIER Isabelle
- Mme BLIN Florence
- M. FERRE Jérôme
- Mme MAUPOU Chantal
- Mme DANNEAU Marcelle

VI - DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES DIVERS SYNDICATS

SIDELC:

1 titulaire : M. CHAMBINAUD Daniel 1 suppléant : M. COUTAN Jean Luc

SIVOS (vidéo protection)

2 titulaires : M. FERRE Jérôme et M. ROLLAND Nicolas

2 suppléants : Mme FROMET Marie-Astrid et M. MORISSEAU Nicolas

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

1 titulaire: M. PICARD Pascal

1 suppléant : M. VILLANUEVA Yves

SMIEEOM Val de Cher

1 titulaire : Mme CHAUVEAU Vanessa 1 suppléant : Mme BLIN Florence

VII - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Monsieur rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 22 du code des marchés publics la Commune de Mur de Sologne doit constituer une Commission d'Appel d'Offres permanente : sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Président: M. VILLANUEVA Yves: 19 voix

Membres:

- Mme WAGNER Stéphanie : 19 voix- M. POULAS Arnaud : 19 voix- M. GUITTIER Philippe : 19 voix

VIII - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES MAPA (ad hoc)

A l'unanimité ; Conseil Municipal décide de constituer une commission d'appel d'offres MAPA (ad hoc) de 4 membres :

- M. VILLANUEVA Yves
- Mme WAGNER Stéphanie
- M. POULAS Arnaud
- M. GUITTIER Philippe

IX - INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, avec effet au 26 mai 2020 pour le Maire et effet à la date de l'arrêté de délégation pour les adjoints :

A savoir:

	Maire	Adjoints
Population totale	Taux maximal en % de l'indice brut	Taux maximal en % de l'indice brut
	terminal 1027	terminal 1027
	51.6 %	19.8 %
De 1000 h à 3499 h	Taux voté par le Conseil Municipal	Taux voté par le Conseil Municipal
	33.57 %	19.8 %

Et dit que les bénéficiaires sont les personnes suivantes :

M. Pascal PICARD, Maire

Mme Vanessa CHAUVEAU, 1er adjoint

M. Yves VILLANUEVA, 2e adjoint

Mme Marie-Astrid FROMET, 3^e adjoint

M. Daniel CHAMBINAUD, 4e adjoint

X – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes (eau – assainissement – transport – locaux commerciaux – lotissement de peupliers)

XI – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET PRPINCIPAL

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 15 abstentions approuve le compte administratif de l'exercice 2019 qui présente les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 431 005.75	318 521.87
DEPENSES	1 263 623.06	411 211.99
EXCEDENT	167 382.69	
DEFICIT		91 690.12

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 15 abstentions approuve le compte administratif de l'exercice 2019 qui présente les résultats suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	127 081.30	122 528.70
DEPENSES	100 650.36	40 427.38
EXCEDENT	26 430.94	82 101.32
DEFICIT		

BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour, et 15 abstentions approuve le compte administratif de l'exercice 2019 qui présente les résultats suivants :

BUDGET EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	165 951.00	118 782.22
DEPENSES	191 713.82	44 694.99
EXCEDENT		74 087.23
DEFICIT	25 762.82	

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 15 abstentions approuve le compte administratif de l'exercice 2019 qui présente les résultats suivants :

BUDGET LOCAUX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMERCIAUX		
RECETTES	32 555.10	1 443.71
DEPENSES	10 585.90	2 922.39
EXCEDENT	21 969.20	
DEFICIT		1478.68

BUDGET TRANSPORT

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 15 abstentions approuve le compte administratif de l'exercice 2019 qui présente les résultats suivants :

BUDGET TRANSPORT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	47 997.01	71 460.43
DEPENSES	30 743.29	0.00
EXCEDENT	17 253.72	71 460.43
DEFICIT		

BUDGET LOTISSEMENT DES PEUPLIERS

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 15 abstentions approuve le compte administratif de l'exercice 2019 qui présente les résultats suivants :

BUDGET LOTISSEMENT DES PEUPLIERS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	108 465.48	108 465.48
DEPENSES	111 271.00	187 680.96
EXCEDENT		
DEFICIT	2 805.52	79 215.48

XII – AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif 2019 statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le conseil municipal, à l'unanimité,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un déficit d'investissement de :91 690.12 €Un total de restes à réaliser en dépense de :289 923.00 €Un total de restes à réaliser en recettes de :38 523.00 €Soit un solde négatif de restes à réaliser de :251 400.00 €Soit un déficit d'investissement (résultat et RAR) de343 090.12 €Un excédent de fonctionnement de :167 382.69 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- A titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : 167 382.69 €
- le solde disponible 0 € est affecté en totalité à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Après avoir entendu le compte administratif 2019 statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le conseil municipal, à l'unanimité,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un déficit d'investissement de :	1 478.68 €
Un total de restes à réaliser en dépense de :	0.00 €
Un total de restes à réaliser en recettes de :	0.00 €
Soit un solde de restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un déficit d'investissement (résultat et RAR) de	1 478.68 €

Un excédent de fonctionnement de : 21 969.70 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- A titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : 1 478.68 €
- le solde disponible 20 491.02 € est affecté en totalité à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté).

XIII - VOTE DU TAUX DES IMPOSITIONS 2020

	TAUX 2019	TAUX 2020	PRODUIT ATTENDU
TAXE FONCIER BATI	27.80	27.80	309 414
TAXE FONCIER NON BATI	62.81	62.81	68 691

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour 2020 les taux identiques à ceux votés en 2020

XIV - CREATION POSTE CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique territorial, 35/35^e pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 3 mois soit du 22 juin 2020 au 21 septembre 2020, renouvelable dans la limite de 6 mois. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 350 majoré 327.

XV - CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSIONS ABANDONNEES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à initier la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon (articles L 2223-17, L 2223_18 et R 2223-12 à R 2223-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Trois noms doivent être tirés au sort, obligation d'avoir au moins 23 ans au cours de l'année 2020. Résultat du tirage au sort :

- Monsieur RENAULT Jacques Hubert, né le 3 août 1948 à Courmemin (41), domicilié 91 impasse du Petit Saint Loup
- Monsieur GUILLOUET Emmanuel Dominique Louis André, né le 5 juin 1970 à Laon (02) Domicilié 92 route de la Sablière, La Maison Neuve
- Madame JAN Caroline Thérèse Jeannie Marguerite, née le 14 novembre 1997 à Blois (41) domiciliée l'Arche des Rois

La séance est levée à 20 h 15.

Le Maire, Pascal PICARD